

06 juillet 2016

GROUPE EUROTUNNEL SE

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 avril 2016, Groupe Eurotunnel SE (GET SE) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **29/06/2016** au **01/07/2016** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
29/06/2016	374 000	9,3034	3 479 471,60
30/06/2016	702 657	9,4090	6 611 299,71
01/07/2016	923 343	9,5260	8 795 765,42
TOTAL	2 000 000		18 886 536,73

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.